

*Le courrier du jeudi est consultable ou téléchargeable sur le [site de la DSDEN de la Creuse](#)
Toute l'actualité de l'Éducation nationale et de sa mise en œuvre dans l'académie en bref.*

I - Gestion des personnels 1^{er} degré

A. Mouvement intradépartemental 2015 - Phase complémentaire - Appel à candidatures

A l'issue de la phase principale du mouvement intradépartemental, vous avez la possibilité de faire acte de candidature sur des postes de :

- ✓ directeurs d'écoles à 2 classes et plus
- ✓ enseignants spécialisés (établissements spécialisés, SEGPA...)
- ✓ postes à responsabilités particulières

L'appel à candidatures permet aux enseignants volontaires de solliciter ce type de postes, à titre provisoire, sans être titulaire de la qualification requise ou de l'inscription sur liste d'aptitude, sur avis de l'IEEN.

Concernant les postes ASH, les enseignants spécialisés titulaires d'une option ASH autre que celle requise pour les postes proposés peuvent également postuler et bénéficient d'une priorité.

A noter : Sont exclus de cet appel à candidatures les enseignants spécialisés du département déjà titulaires à titre définitif d'un poste nécessitant la qualification et l'option requises pour les postes à pourvoir.

Un contact préalable avec la circonscription de Guéret 2 ASH est impératif.

Les candidats à un poste en établissement spécialisé ou en collège prendront connaissance des sujétions spéciales, jointes en annexes.

Les inspectrices de l'éducation nationale sont chargées de l'examen des candidatures et émettent un avis sur les demandes.

Seules les candidatures ayant reçu un avis favorable de l'IEEN seront retenues et étudiées en fonction du barème départemental (sauf pour les 2 PRP).

Les enseignants doivent faire acte de candidature au moyen de la fiche jointe en annexe et l'envoyer, accompagnée d'une lettre de motivation adressée à Madame l'Inspecteur d'académie - directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, par retour de courriel ou de télécopie, **au plus tard le vendredi 19 juin 2014, 12h, délai de rigueur.**

Les postes à responsabilités particulières sont soumis à un entretien avec une commission chargée d'examiner les candidatures.

Candidatures par courriel ou télécopie uniquement : diper.dsden23@ac-limoges.fr / 05.87.86.61.01

Les candidats retenus à l'issue de cet appel à candidatures seront affectés selon les modalités suivantes :

- ✓ les enseignants déjà affectés sur un poste à titre définitif seront nommés dans le cadre d'une délégation à l'année (ils restent titulaires de leur poste) : leur poste initial sera à pourvoir dans la phase complémentaire à titre provisoire,
- ✓ les enseignants sans affectation initiale seront nommés à titre provisoire.

Les enseignants seront avisés individuellement de leur pré-affectation.

Vous trouverez [sur le site de la direction académique](#) la fiche : « mouvement complémentaire 2015 - appel à candidatures ».

Contacts : Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale

Hugo MOURTON - DIPER - 05 87 86 61 09

Annie HOAIR - DIPER - 05 87 86 61 25

Cyril DELAVault - DIPER - 05 87 86 61 27



Pascale NIQUET